

Le protocole de Kyoto, la directive automobile MAC 2006/40 de la commission européenne, le règlement du parlement Européen UE N°517/2014 du 16 avril 2014 (article 1 et annexe 1), la COP21, le décret Français N° 302 du 30/12/2015, la loi de finance 2018-1317, l'arrêté du 26 juillet 2022, le RÈGLEMENT (UE) 2024/573 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 février 2024 est relatif aux gaz à effet de serre fluorés réglementent l'interdiction progressive des gaz à effet de serre **fluorés F** (HFC-HCFC-CFC-HFO) et les fluides frigorigènes dont le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) est >150.

Et autorise les HC dans de très nombreuses applications et usages (arrêté du 10 mai 2019 et communiqué du Ministère de la Transition Ecologique de 2023)

Les HC ne sont pas fluorés, et ont un Potentiel de Réchauffement Global (PRG) nettement inférieur à 150.

Ci-dessous les Potentiel de Réchauffement Global (PRG.= GWP. Global Warming Potentiel) des principaux fluides frigorigènes comparé au Co². Valeur à l'horizon de 100 ans selon le sixième rapport d'évaluation adopté par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : GIEC.

Les HFC

Fluides purs	PRG	Mélanges	PRG
R 134a	1 430	R404A	3 922
R 1234yf	4	R 407C	1 800
R 32	675	R 410A	2 105
R 143a	4 470	R 456a	687

Les HCFC

Fluides purs	PRG	Mélanges	PRG
R 22	1 810	R 401A	1 200
R 142b	2 310	R 402A	2 788
R 124	609	R 408A	3 200

Les CFC

Fluides purs	PRG	Mélanges	PRG
R 11	4 750	R 502	4 657
R 12	10 900		

Les fluides naturels

Fluides purs	PRG	Appellation
R 600a	0	Isobutane
R 290	0,02	Propane
R 170	0,437	Ethane
R 717	0	Ammoniac NH ₃
R 744	1	Dioxyde de carbone CO ₂

Mélanges HC	PRG	Appellation
HC 12a	< 0,02	Duracool 12a substituant direct du R134a, R1234yf et R12
HC	< 0,02	GreenFreeze 7 substituants différents pour la majorité des applications